

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du JEUDI 14 MARS 2019 à 18h00**      Date de convocation : 7 mars 2019

<b>Délibération</b>
<b>N°C2019_96</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>79</b>
<b>Votants :</b>	<b>78</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>78</b>
Pour :	78
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MELLET**

**PRESENTS** : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : Sylvie ALAUX, Dominique MARTIN-LAVAL, Marie-Noëlle GARBAY,

<p><b><u>EXCUSES</u></b> : Jean-Marc PEREA</p>	<p><b><u>EXCUSES AVEC PROCURATION</u></b> : Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Jean-Pierre COURREGES, Gérard KERFYSER, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Gaëlle PAVAN, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO</p> <p><b><u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</u></b> : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2019_57), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2019_37), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2019_43),</p>
--	---

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC – Opérations «Traversées de villes et villages» – Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Palme**

Par délibération N°56 du 26 mai 2003, modifiée par la délibération N°C33/2006 du 26 juin 2006, le Conseil Communautaire a défini l'Intérêt Communautaire et a notamment approuvé une série d'actions en matière d'équilibre social de l'habitat et d'aménagement de l'espace public parmi lesquelles figure le soutien aux opérations « Cœurs de villes et villages ».

La commune de La Palme souhaite réaliser des travaux pour l'aménagement du chemin des caveaux et de l'entrée nord. Le montant de ces travaux a été estimé à 386 990 € H.T.

## N°C2019\_96

Conformément aux modalités d'intervention du Grand Narbonne, le montant du fonds de concours pouvant être obtenu correspond à 25 % du montant des travaux, soit une somme de 96 747 €.

**Vu** la délibération N°56 du 26 mai 2003 relative à la définition de l'intérêt communautaire complétée et modifiée par les délibérations N°C33/2006 du 26 juin 2006, N°C216/2011 du 17 novembre 2011 et N°C07/2012 du 26 janvier 2012,

**Vu** le règlement de financement des fonds de concours pour les cœurs et traversées de villes, villages et giratoires adopté par délibération N°C370/2015 du 15 décembre 2015,

**Vu** les délibérations du Grand Narbonne, du 14 mars 2019, N°C2019\_33 actualisant l'Autorisation de Programme « cœurs et traversées de villes et villages et N°C2019\_44 adoptant le Budget 2019,

**Vu** en commission 1 le 28 février 2019,

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'attribuer la somme de 96 747 € à la commune de La Palme pour les travaux précités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de financement des cœurs, traversées de villages et giratoires telle qu'adoptée le 15 décembre 2015.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 22/3/2019  
et de sa publication  
le : 22/3/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

